

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
16 octobre 2014
n° 35 / 7616^e
pages 1993 à 2040



IN MEMORIAM

1993 François Chabas

ACTUALITÉS

- 1996 Clauses abusives (suppression): examen d'office des clauses par le juge
- 1997 Bail dérogatoire: prescription de l'action en requalification
- 1999 Comparution personnelle (décision): mesure d'administration judiciaire
- 1999 Garde à vue (escroquerie en bande organisée): inconstitutionnalité du régime
- 2000 Armée française (interdiction des syndicats): condamnation de la France
- 2002 Rupture conventionnelle: conclusion durant une suspension du contrat de travail

POINT DE VUE

2005 La disponibilité de l'article 1843-4 du code civil, *Alain Couret et Arnaud Reygrobellet*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2014 **Chronique**: Que reste-t-il de l'abus dans le non-renouvellement du contrat?, *Jean-Marie Garinot*
- 2021 **Panorama**: Droit de la santé, *Anne Laude*
- 2031 **Notes**: L'enfant d'un couple de femmes, *note sous Cass., avis, 22 sept. 2014 [2 avis], Anne-Marie Leroyer*
- 2037 L'application du nouveau droit commun de la prescription civile extinctive, *note sous Civ. 1^{re}, 13 mai 2014, Eva Fischer-Achoura*

ENTRETIEN

2040 Daniel Tricot - Réforme du doctorat: l'Association française des docteurs en droit prend position

DALLOZ



31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVAUQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Octobre 2014

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

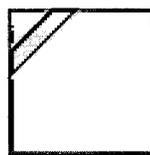
RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA



IN MEMORIAM



François Chabas



ACTUALITÉS

1996

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clauses abusives (suppression): examen d'office des clauses par le juge, Civ. 1^{re}, 1^{er} oct. 2014

Fonds de commerce et commerçants

Droit de repentir: frais de l'instance en fixation de l'indemnité d'éviction, Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2014

Bail dérogatoire: prescription de l'action en requalification, Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2014

1998

DROIT IMMOBILIER

Bail

SAFER (droit de préemption): sanctions applicables en cas de non-respect des règles, Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2014

Copropriété

Modification de la répartition des charges: changement d'usage d'une partie privative, Civ. 3^e, 1^{er} oct. 2014

1998

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Prescription de l'action publique: fixation du point de départ par le juge, Crim. 23 sept. 2014

Garde à vue (escroquerie en bande organisée): inconstitutionnalité du régime, Cons. const., 10 oct. 2014

Comparution personnelle (décision): mesure d'administration judiciaire, Crim. 1^{er} oct. 2014

2000

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Armée française (interdiction des syndicats): condamnation de la France, CEDH 2 oct. 2014

Service public de l'électricité: constitutionnalité de la contribution, Cons. const., 8 oct. 2014

Fiscalité

Fourniture de fausses informations: constitutionnalité sous réserves du régime de sanction, Cons. const., 8 oct. 2014

2002

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Obligation de loyauté du salarié: dissimulation d'une mise en examen relative à son activité, Soc. 29 sept. 2014

CDD (accroissement temporaire d'activité): application du délai de carence, Soc. 30 sept. 2014

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (absence de formation): préjudice du salarié, Soc. 30 sept. 2014

Rupture conventionnelle: conclusion durant une suspension du contrat de travail, Soc. 30 sept. 2014

Licenciement (notification): admission de la preuve par tous moyens, Soc. 29 sept. 2014

Agent public: transfert d'une concession à une société de droit privé, Soc. 29 sept. 2014

Salarié protégé (annulation de l'autorisation de licencier): évaluation du préjudice, Soc. 29 sept. 2014

Sanctions disciplinaires: application de la prescription en cas de procédures successives, Soc. 29 sept. 2014

Contrat d'apprentissage: conditions de rupture par l'employeur, Soc. 29 sept. 2014

Sécurité sociale
Certificat de détachement espagnol: compétence des juridictions françaises, Soc. 29 sept. 2014

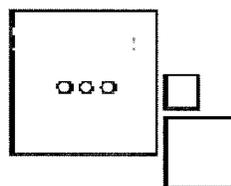
2004

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Clause de conciliation: portée de la force obligatoire à l'égard du juge, Civ. 1^{re}, 1^{er} oct. 2014

Injonction de payer (autorité de chose jugée): irrecevabilité des contestations ultérieures, Civ. 1^{re}, 1^{er} oct. 2014



POINT DE VUE

2005

La disponibilité de l'article 1843-4 du code civil
par Alain Couret et Arnaud Reygrobellet



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUES

2007

Définir l'œuvre, le défi du droit d'auteur
par Agnès Tricoire

2014

Que reste-t-il de l'abus dans le non-renouvellement
du contrat ?
par Jean-Marie Garinot

PANORAMA

2021

Droit de la santé
juin 2013 - juin 2014
par Anne Laude

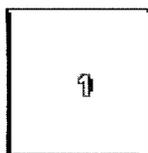
NOTES

2031

L'enfant d'un couple de femmes,
note sous Cass., avis, 22 sept. 2014 [2 avis]
par Anne-Marie Leroyer

2037

L'application du nouveau droit commun
de la prescription civile extinctive,
note sous Civ. 1^{re}, 13 mai 2014
par Eva Fischer-Achoura



ENTRETIEN

2040

Daniel Tricot - Réforme du doctorat: l'Association française des docteurs en droit prend position

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprisés);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).